

Séance du vendredi 14 avril 2023

Date de la convocation: 12/04/2023

Membres en
exercice : 15

Présents : 14

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE,
Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER,
Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY,
Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés :

Excusés : Barbara LOUCHART

Absents:

**MODIFICATION DE LA PART COMMUNALE SUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT -
(D 2023 141)**

Après avoir présenté au Conseil municipal l'impact financier des futurs travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif et les nouvelles règles de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en matière de co-financement des études associées aux travaux, le Maire propose de modifier la part communale du service assainissement afin de constituer des provisions au budget annexe assainissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,
DECIDE de :

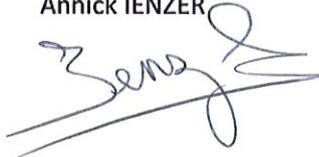
- créer une part fixe communale annuelle de 11,90 € sur l'abonnement au service assainissement,
- augmenter la part variable de la Commune sur le service assainissement de 5 centimes par mètre cube,

CHARGE le Maire d'informer le délégataire du service assainissement pour qu'il applique ces modifications à la tarification aux abonnés dès que possible,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

